

Charles Robin
Ingénieur en chef honoraire du Génie Rural
Directeur honoraire à la Société Centrale pour l'Équipement du Territoire
Expert des Nations Unies
Officier de Marine de Réserve
Président émérite de l'UPCA-Association des Usagers des Ports de Plaisance du Cap d'Agde
Représentant des Usagers au Conseil Portuaire
31, Rue des Gallo-Romains
34300 Le Cap d'Agde

Cap d'Agde, le 21 décembre 2011

Recommandé A.R.

Monsieur Thierry BOUCHER
Directeur de la Sodéal
21 Cours des Gentilhommes
Le Cap d'Agde

Objet : Votre courrier du 17 novembre 2011

Cher Monsieur,

Je viens de recevoir le courrier du 17 novembre dernier, posté le 09 décembre, par lequel vous nous invitez à souscrire un contrat de renouvellement d'abonnement portuaire pour 2012 et de nous engager à payer une redevance d'accostage avant même que le Comité local des usagers du port et le Conseil portuaire aient eu communication du budget du port 2012 et que le Conseil municipal de la ville d'Agde ait approuvé le budget 2012 de la Sodéal.

Je vous serai reconnaissant de bien vouloir nous dire de quelle autorité vous êtes investi pour nous adresser cette invitation à payer, observant au passage que la qualité de directeur général attachée à votre signature ne semble pas appropriée étant donné que la direction générale de la Sodéal est assurée par son président. Au demeurant il ne semble pas non plus que vous soyez conscient des conséquences d'un écrit qui consiste à proclamer le résultat de délibérations qui n'ont pas été prises. N'est-ce pas là une faute professionnelle pour un directeur de SEM et pour le moins une impolitesse à l'égard des usagers de nos ports ? Cette invitation à payer est-elle exécutoire ?

Selon ce courrier le montant de la redevance 2012 serait encore en augmentation de 2 % par rapport à celle de 2011. Ainsi depuis votre arrivée à la Sodéal, avec les augmentations arbitraires de l'écotaxe, imposée fin 2008 selon l'avenant n° 2 de la délégation de service public, et des 3 % de l'avenant n° 4 fin 2008 (favorisé au Comité des usagers du 08/12/2008 par le vote de quelques plaisanciers, certains complaisants et d'autres intéressés, avec parmi ces derniers le président de la SNSM qui faisait payer la taxe d'accostage de son bateau par une de ses sociétés et dont la présence au CLUP était donc irrégulière) - augmentations arbitraires destinées à boucher les trous que la Sodéal avait laissé se creuser et pour ne pas avoir à se soucier de limiter ses dépenses qu'elle était incapable de maîtriser, en particulier celle de la masse salariale - nous subissons une augmentation de 16 % en quatre ans (2008-2012).

Pour les plaisanciers agathois et capagathois l'augmentation est d'autant plus difficile à supporter que nous subissons déjà une augmentation des impôts locaux (taxe foncière + taxe d'habitation) de 2008 à 2011 de 18 %. Pour 2012, le prochain débat budgétaire en conseil municipal ayant été reporté en janvier, Monsieur le Député-Maire, en campagne électorale, jugera probablement prudent de s'en tenir là pour le moment. Il n'en demeure pas moins qu'il faudra bien trouver de quoi faire face aux coûts démesurés de réalisations - centre aquatique, extension du Golf, requalification des quais du Cap, ... - dont il est proclamé qu'ils sont dans l'intérêt de la station touristique selon un plan de développement à l'horizon 2020.

../...

Pour ma part, à mon âge et sérieusement handicapé, je souffre de l'usage de mon argent sans aucun retour dans l'entretien des chaussées chaotiques qui mènent à mon bateau et mon habitation .
"I want my money back"! , Je veux récupérer mon argent ! et sans attendre l'horizon 2020.

L'année 2011 a été marquée aussi par le rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la situation comptable et financière de la ville d'Agde pour la période 2006 – 2009, avec un chapitre concernant la Sodéal au vu des documents se trouvant en mairie.

Il est rapporté notamment :

Le chiffre d'affaires de la société est de 9,7 millions d'euros en 2009, soit en augmentation de 14,7 % par rapport à 2007, mais le résultat d'exploitation se dégrade : + 6,4 K€ en 2007, négatif en 2008 (- 248 K€) et 2009 (- 305 K€).

*Les fonds propres diminuent progressivement et les dettes financières (à plus d'un an) augmentent, l'endettement au 31 décembre 2009 représente ainsi 68 % des capitaux propres. Cette situation conduit la chambre à rappeler les dispositions d'ordre public de l'article L. 225-248 du code du commerce au terme desquelles **la SEM devrait être soit recapitalisée soit dissoute** dès lors que les capitaux propres de cette dernière deviendraient inférieurs à la moitié du capital social. **La poursuite de la dégradation financière de la SEM expose cette dernière à ce risque.***

La société, qui investit beaucoup tant pour le port que pour les campings afin de développer ses activités conformément aux engagements contractualisés avec la commune, fait face à des charges qu'elle arrive difficilement à assumer

Et voilà que dans un processus délétère la dégradation financière se poursuit d'une manière inexorable comme le montrent les comptes 2008-2011 sur lesquels l'attention des représentants de la Ville d'Agde et de la Sodéal a été attirée lors des conseils portuaires des 3 janvier et 13 juillet 2011, avec demande de réponse. Le document n'a pas été joint au compte rendu du Conseil portuaire du 13 juillet 2011 comme il avait été expressément demandé.

Il est fait observer notamment :

1. Le siège (854 224 € en 2009, 714 818 en 2010 et 981 160 en 2011) est financé par les sites qu'il administre selon quelle clé de répartition ?
Ainsi il a été mis à la charge des ports quelque 250 000 € en 2008, 445 119 € en 2009 (+ 78 %), 373 554 € en 2010 et 514 814 € en 2011, **tandis que rien n'est mis à la charge du Centre nautique et de la Sécurité.**

2. Les charges de personnel ont franchement augmenté de 7.55% en 2009 et de 10.56% en 2010. Elles ne progressent que de 1.10 % en 2011, en vérité au moyen de **l'artifice qui, par un avenant à la DSP du 10/12 2009 (avenant n° 4, favorisé par le vote scandaleux de quelques plaisanciers, dont le président de la SNSM qui faisait payer la taxe d'amarrage de son bateau par une de ses sociétés) a institué une augmentation arbitraire des tarifs de 3% pour 2010 et 2011.**

3. Progressions des charges de personnel et du chiffre d'affaires :

	Personnel	Chiffre d'affaires	
. 2009	7.55 %	6.66 %	
. 2010	10.56 %	7.32 %	en vérité 4.2 %
. 2011	1.10 %	5.88 %	« 2.0 %

4. Evolution

des charges de personnel pour les ports, le siège et la sécurité :

. Ports : + 6.9 % en 2011.

. Siège : -16.2 % en 2010 + 33.68 % en 2011.

../...

. Sécurité : + 40.85 % en 2010 - 26.88 % en 2011

5. Autres charges de gestion

. 2008 : 1 135 650 € soit 12.43 % du chiffre d'affaires

. 2009 : 1 317 168 € soit 13.51 % du chiffre d'affaires

. 2010 : 1 297 945 € soit 12.41 % « « en vérité 12.78 %

. 2011 : 1 302 500 € 11.76 % « « « 12.57 %

6. Comptes de charges et chiffre d'affaires

. Comptes de charges : - 2008 = 9 771 227 €

- 2009 = 10 548 113 € (+ 7.95 %)

- 2010 = 11 088 231 € (+ 5.12 %)

- 2011 = 11 360 982 € (+ 2.46 %)

. Chiffre d'affaires : - 2008 = 9 138 663 €

- 2009 = 9 746 991 € (+ 6.66 %)

- 2010 = 10 460 578 € (+ 7.32 %) en vérité 10 156 000 € (+ 4.20 %)

- 2011 = 11 076 198 € (+ 5.88 %) « 10 360 000 € (+ 2.00%)

En 2009, faute de pouvoir être en mesure d'empêcher les charges de croître de (7.95 – 6.66)/6.66 = 19.37 %, plus vite que le chiffre d'affaires, la SODEAL a procédé à un artifice en violation de la DSP. Parviendra-t-elle à maîtriser la situation sans avoir à nouveau recours à ce procédé.

Depuis c'est le black-out. Barrage a été élevé contre la poursuite de la consultation des rapports au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la Sodéal pour entretenir cette analyse et il a fallu attendre jusqu'au 22 septembre 2011 pour avoir connaissance des comptes annuels 2010 que la Sodéal a bien voulu communiquer au maire d'Agde pour être examinés en conseil municipal. Ces comptes sont incomplets. Il manque notamment le compte de résultat récapitulatif remis habituellement, permettant de poursuivre aisément ce travail, comportant les comptes du siège et la répartition de son coût entre les différents sites (ports, centre nautique, campings, ...).

On y découvre toutefois dans un relevé de frais généraux, sous le titre « Frais alloués directement ou indirectement aux personnes les mieux rémunérées », ce qui selon le directeur financier de la Sodéal serait votre rémunération annuelle brute, 80158 € , soit une rémunération mensuelle de 6679.83 €. Cette rémunération est nettement supérieure à celle d'un ingénieur général des Ponts et Chaussées dont la qualification aurait été plus adaptée à la tête de nos ports. De plus point n'est besoin d'un Ingénieur de ce grade à ce poste qui pouvait ainsi être pourvu à un coût bien inférieur.

N'y aurait-il pas en outre des avantages en matière de logement et de voiture comme la BMW annoncée dans un magazine et ayant donné lieu à une interpellation en comité des usagers ?

Comment donc a-t-il été procédé à votre recrutement, sur quels critères, suite à un appel à candidature ou selon quelles relations privilégiées, avec qui votre salaire a-t-il été arrêté, toutes choses qui semblent ne pas avoir été abordées en assemblée générale et en conseil d'administration de la Sodéal ?

En ces temps de crise ce salaire n'est pas en adéquation avec l'austérité et la rigueur qui s'imposent. Il est particulièrement choquant pour les plaisanciers d'Agde et du Cap dont les retraites n'ont pas augmenté dans les proportions des taxes de la Sodéal.

../...

N'avez-vous pas conscience de participer ainsi à la dégradation financière de la Sodéal ?

N'avez-vous pas conscience d'être ainsi servi par les plaisanciers plutôt que d'être à leur service, en particulier les plaisanciers d'Agde et du Cap ?

D'une récente « Conversation avec Jacques Attali » je retiens deux des qualités principales qu'il faudrait à chacun de nous pour gérer la situation mouvante dans laquelle nous sommes : la compétence pour comprendre ; l'empathie pour ressentir.

Je vous prie d'agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Ch. Robin

Ampliation : M. Gilles D'Ettore, Député Maire d'Agde – M. Sébastien Frey, PDG de la Sodéal- Mme Annie Galan, Directeur général des services de la Mairie d'Agde - M. Sylvain Manyach, Pôle juridique de la Mairie d'Agde – M. Laurent Dubois , Service Environnement de la Mairie d'Agde – MM. les administrateurs de la Sodéal – M. le Sous-Préfet de Béziers – Chambre Régionale des Comptes - APAC, Association des plaisanciers d'Agde et du Cap – CNCA, Cercle nautique du Cap d'Agde – Association AGATHE - Association Notre Cap – MIDI LIBRE – L'Agathois – Infocapagde – HERAULT TRIBUNE